

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 11
 présents 7
 votants 10

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE et Valérie MARTINET

Absents : Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Pouvoir : Eric DOURNON à Yves GENEVOIS, Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET et Elvina SAVIOUX à Mariane MICHEL

Secrétaire de séance : Mariane MICHEL

Objet : Fonds Vert Demande de subvention pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet de requalification des Hauts de la Drayre.

La Loi de Finances pour 2023 a créé un Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit Fonds Vert.

Doté de 2 milliards d'euros, ce fonds se décline en 13 mesures qui doivent permettre d'initier, d'encourager, de soutenir et de financer des projets concourant à la transition écologique et à la réduction des consommations énergétiques.

La rénovation énergétique des bâtiments publics locaux est au cœur de ce programme. Une des mesures du Fonds Vert vise ainsi un accompagnement financier pour les missions d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

La mission de maîtrise d'œuvre du projet de requalification des Hauts de la Drayre répond donc aux critères permettant de déposer une demande de subvention. Ce projet intègre en effet une forte dimension de rénovation et vise un objectif ambitieux de diminution des consommations énergétiques.

Il est donc proposé au Conseil municipal de confirmer la réalisation de cette mission de maîtrise d'œuvre du projet de requalification des Hauts de la Drayre pour un montant estimé de 1 044 550 € HT et de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Décide de confirmer la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre du projet de requalification des Hauts de la Drayre pour un montant estimé de 1 044 550 € HT
- Décide de solliciter une subvention au titre du Fonds Vert pour un montant de 500 000 €
- Valide le plan de financement joint à la présente délibération.
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision, notamment pour la signature des dossiers de demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le 16/05/2023

Le Maire
Yves GENEVOIS



**Plan de financement global de la mission de maîtrise d'œuvre
du projet de requalification des Hauts de la Drayre**

	Programme ou financeur	Montant (en €)	Taux de subvention
Etat	Fonds Vert	500 000	48 %
Région			
Département			
Autre			
Total des co- financeurs publics		500 000	48 %
Autofinancement		544 550	52 %
Autres privés			
Coût total du projet HT		1 044 550	